



PLUI
CLIMAT

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal - Climat



RÉUNION PUBLIQUE

MONTAUD



Montpellier
Méditerranée
Métropole



Mot d'accueil



Joël RAYMOND et les élus municipaux

- › **Présenter** les orientations et les choix du PLUi-Climat,
- › **Expliquer** le nouveau zonage et le règlement,
- › **Comprendre** comment les projets communaux sont pris en compte,
- › **Recueillir** votre point de vue.

Séquence 1 :

Le rôle du PLUi-Climat, ses orientations et son calendrier

Coralie MANTION, 2^e Vice-présidente déléguée à l'aménagement durable du territoire, à l'urbanisme et à la maîtrise foncière

 Temps d'échange

Séquence 2 :

Le zonage, le règlement et les extensions urbaines

Coralie MANTION, 2^e Vice-présidente déléguée à l'aménagement durable du territoire, à l'urbanisme et à la maîtrise foncière

Marie-Laure CAZABONNE, Architecte-urbaniste, bureau d'études les Ateliers UP+ de SCE

 Temps d'échange



Séquence 1

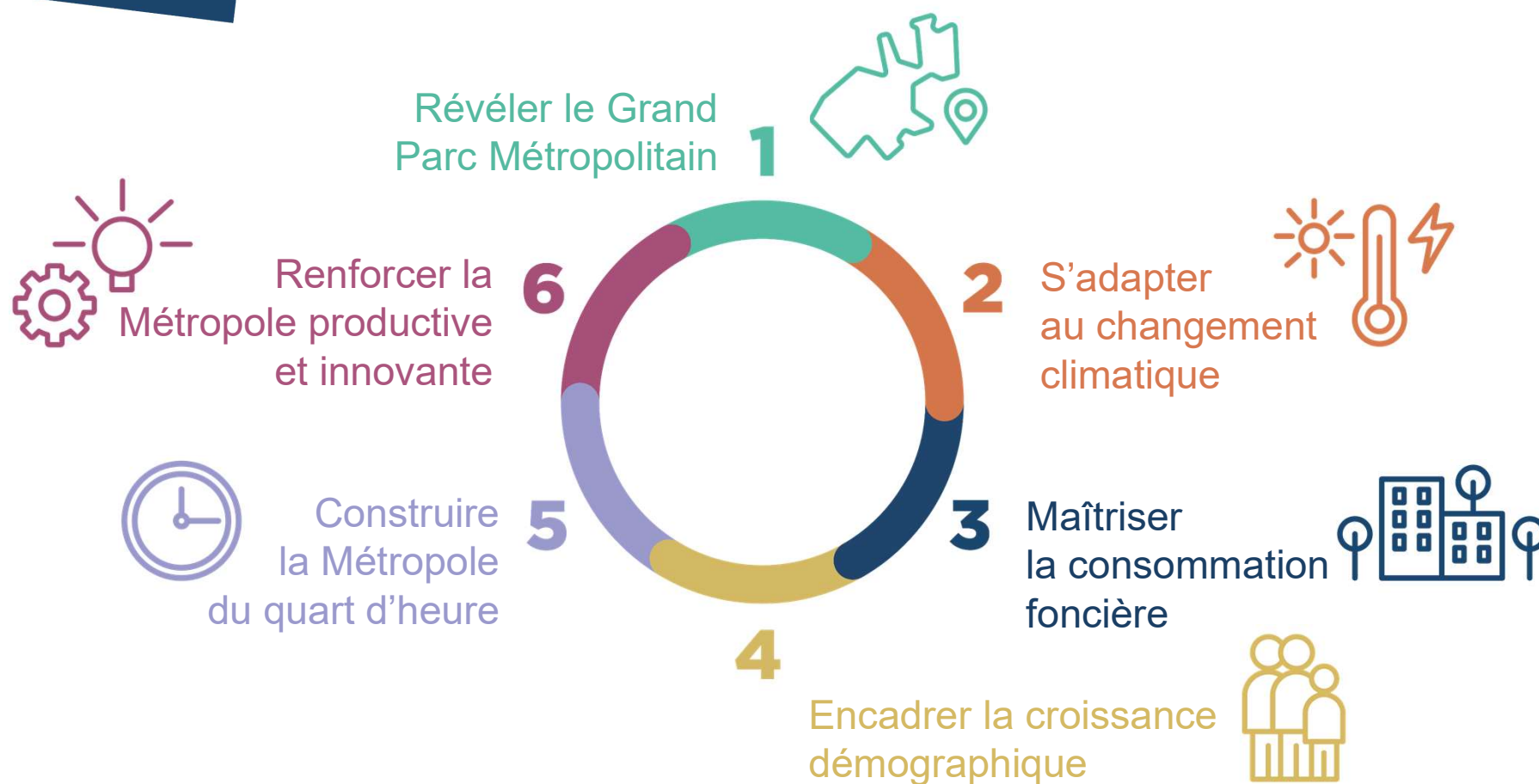


Le rôle du PLUi-Climat, ses orientations et son calendrier

Coralie MANTION, 2^e Vice-présidente déléguée à l'aménagement durable du territoire, à l'urbanisme et à la maîtrise foncière

Le projet de la Métropole vise à :

- **AMÉLIORER LE CADRE DE VIE**
- **MAÎTRISER LA CONSOMMATION FONCIÈRE**
- **METTRE EN OEUVRE LES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES ET SOLIDAIRES**
- **RENFORCER LE PROJET DE TERRITOIRE ET LA COOPÉRATION INTERTERRITORIALE**



1

Révéler le grand parc métropolitain

- **Préserver** les espaces à forte valeur écologique
- **Développer** l'agriculture
- **Protéger** le littoral
- **Développer** le réseau végétal dans les villes et villages
- **Aménager** les limites entre la nature et la ville



Le village de Montaud (vu du Patus)



Villeneuve-lès-Maguelone

2

S'adapter au changement climatique

- › **Produire et consommer** nos énergies locales et décarbonées
- › **Aménager** des îlots de fraîcheur urbains
- › **Réduire** les risques liés aux aléas climatiques
- › **Diminuer** l'imperméabilité des sols
- › **Protéger** la ressource en eau
- › **Améliorer** la qualité de l'air et réduire les nuisances sonores



Montaud – incendie du 30/08/2010



Montaud – inondation du 29/09/2014

3

Maîtriser la consommation foncière

- › **Réduire** d'au moins 25% l'artificialisation des sols passée d'ici à 2034 :
 - › **privilégier** le réinvestissement urbain à l'étalement,
 - › **limiter et améliorer** les projets d'aménagement,
 - › **lutter** contre le mitage et l'urbanisation à la parcelle.



Centre historique de Montaud



Montaud – parcelle communale

4



Encadrer la croissance démographique

- **Répartir** les populations nouvelles sur le territoire métropolitain
- **Produire** des logements accessibles et adaptés aux besoins
- **Permettre** l'accès de tous aux grands équipements publics



Beaulieu



Montaud – logements ACM rue des Crouzettes

5



Construire la Métropole du quart d'heure

- › **Favoriser** les proximités (logements, emplois, commerces, services...) pour réduire les besoins en déplacement
- › **Donner** accès au plus grand nombre aux transports en commun
- › **Développer** les pistes cyclables
- › **Adapter** les routes aux nouvelles mobilités



Projet de bustram



Grabels – future piste cyclable reliant Montpellier à Saint-Gély-du-Fesc

6



Renforcer la Métropole productive et innovante

- **Développer** les zones d'activités mieux intégrées dans leur environnement
- **Adapter** l'offre foncière aux acteurs de l'innovation et de l'économie responsable



Castries



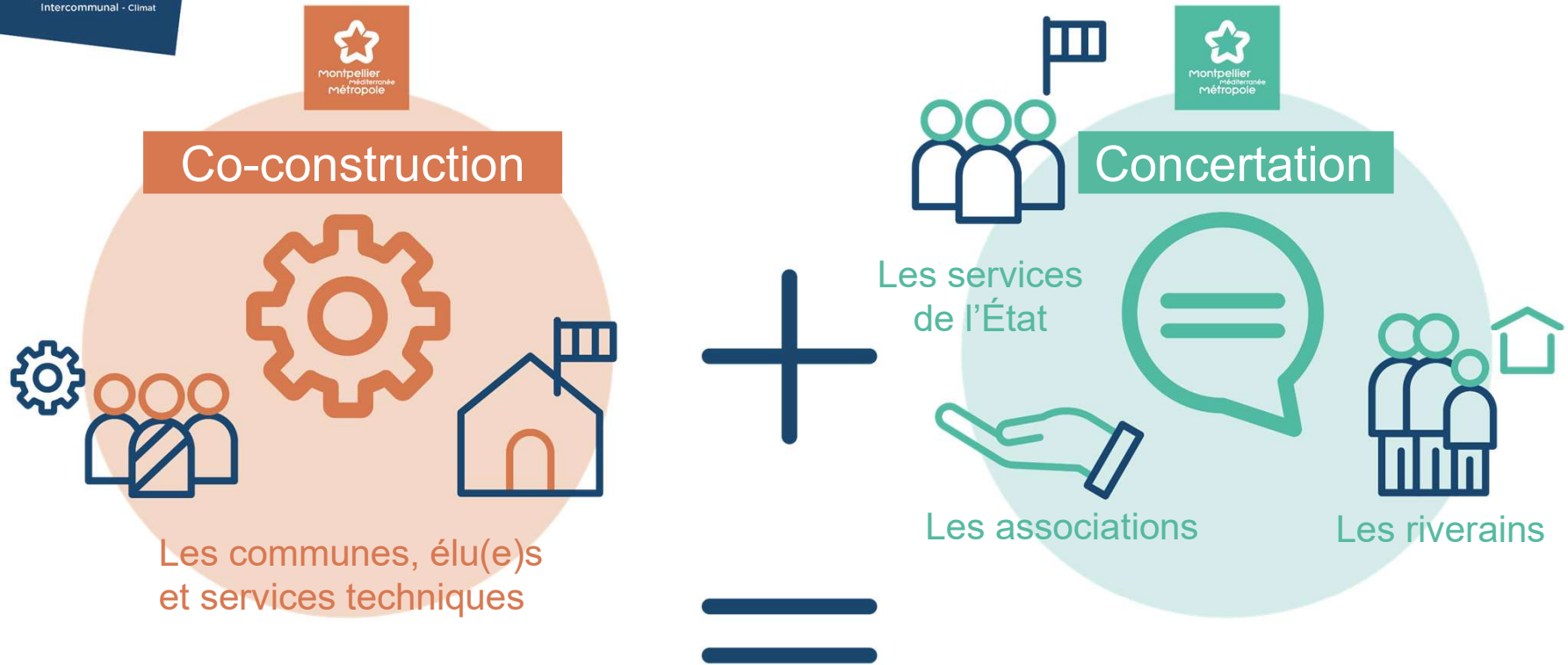
Saint-Brès



Observations du Conseil municipal



Observations du Conseil municipal
suite au débat du PADD le 13/03/23



PLUi-Climat concerté

Rapport de
présentation



PLUi-Climat

PADD

Projet d'aménagement et
développement durables



Règlement écrit
et graphique



Annexes





OAP

Orientations
d'aménagement
et de programmation



Phase 1

2015-2020

-  **Débat sur le PADD** dans les conseils municipaux et à la Métropole,
-  **Organisation de 6 réunions publiques** dans chaque territoire.




Phase 2

2021-2023

-  **Débat sur le PADD actualisé et les intentions prescriptives** dans les conseils municipaux et à la Métropole,
-  **Organisation de 34 réunions publiques** dans les communes,
-  **Arrêt du projet.**

Phase 3

2024

-  **Avis des PPA** (Personnes Publiques Associées),
-  **Enquête publique,**
-  **Approbation en conseil métropolitain.**

S'INFORMER



Site de Montpellier Méditerranée
Métropole :

www.montpellier3m.fr/plui



Siège de Montpellier Méditerranée
Métropole

50 place Zeus
MONTPELLIER



Dans les 31 mairies de la Métropole

DONNER SON AVIS



En ligne, sur le site de la Métropole de
Montpellier, par l'intermédiaire du formulaire
dédié :

www.montpellier3m.fr/plui ou
participer.montpellier.fr



Dans les registres dédiés, au siège de
Montpellier Méditerranée Métropole et dans
les 31 mairies du territoire métropolitain



Par email, elaborationplui@montpellier3m.fr



Par courrier,
M. Le Président
Montpellier Méditerranée Métropole
50 place Zeus – CS 39556
34961 MONTPELLIER cedex 2



**PLUI
CLIMAT**

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal - Climat



Temps d'échange





Séquence 2



Le zonage, le règlement et les extensions urbaines

Coralie MANTION,

2^e Vice-présidente déléguée à l'aménagement durable du territoire,
à l'urbanisme et à la maîtrise foncière

Marie-Laure CAZABONNE,

Architecte - urbaniste

bureau d'études les Ateliers UP+ de SCE

METTRE EN COMMUN LES RÈGLES

Aujourd'hui

de nombreuses zones déclinées
avec une multiplicité de règles

Demain

avec le PLUi :

- › Une harmonisation des zonages et des règles
- › Une nouvelle organisation des planches graphiques
- › Un vocabulaire commun

RESPECTER LES SPÉCIFICITÉS DES COMMUNES

Enseignements
de l'application
des 31 PLU actuels



Analyse de la diversité
des tissus, du patrimoine urbain
et naturel, des enjeux
environnementaux et paysagers
et des besoins de la population



Le règlement fixe les limites de la constructibilité.

Les projets communaux (OAP) précisent ce qui est attendu en termes de qualité.

ZONE UA	Centralité de bourg
ZONE UB	Mixité urbaine dense
ZONE UC1-C2	Tissu urbain mixte à dominante collective
ZONE UC3-C4	Tissu urbain mixte à dominante individuelle
ZONE UD	Zone à vocations spécifiques
ZONE A/N	Zones naturelles et agricoles
ZONE AU-AU0	Zones d'urbanisation future
ZONE eca	Zones de projets en cours d'analyse



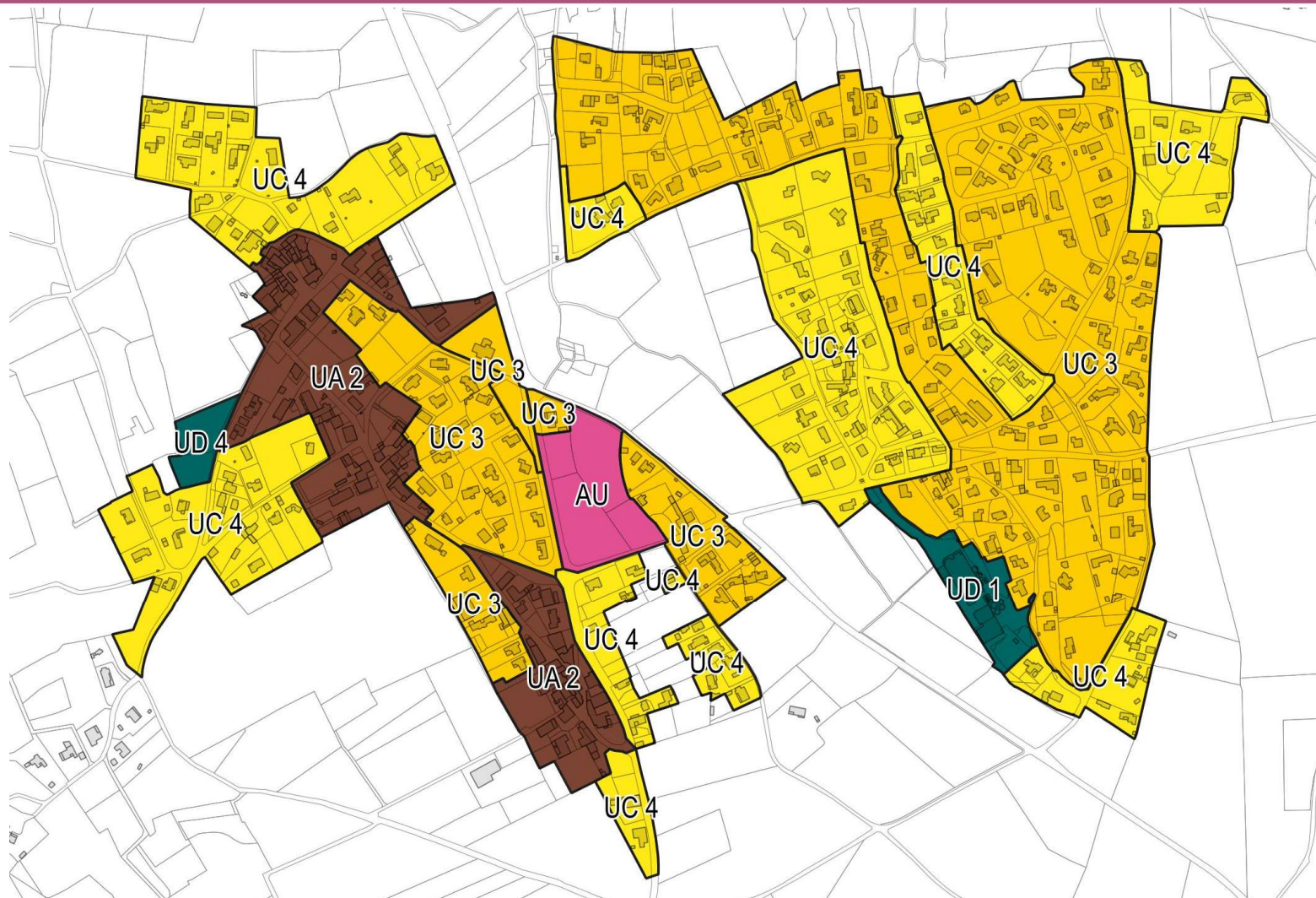
**PLUI
CLIMAT**

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal - Climat

Plan de zonage



Montpellier
Méditerranée
Métropole



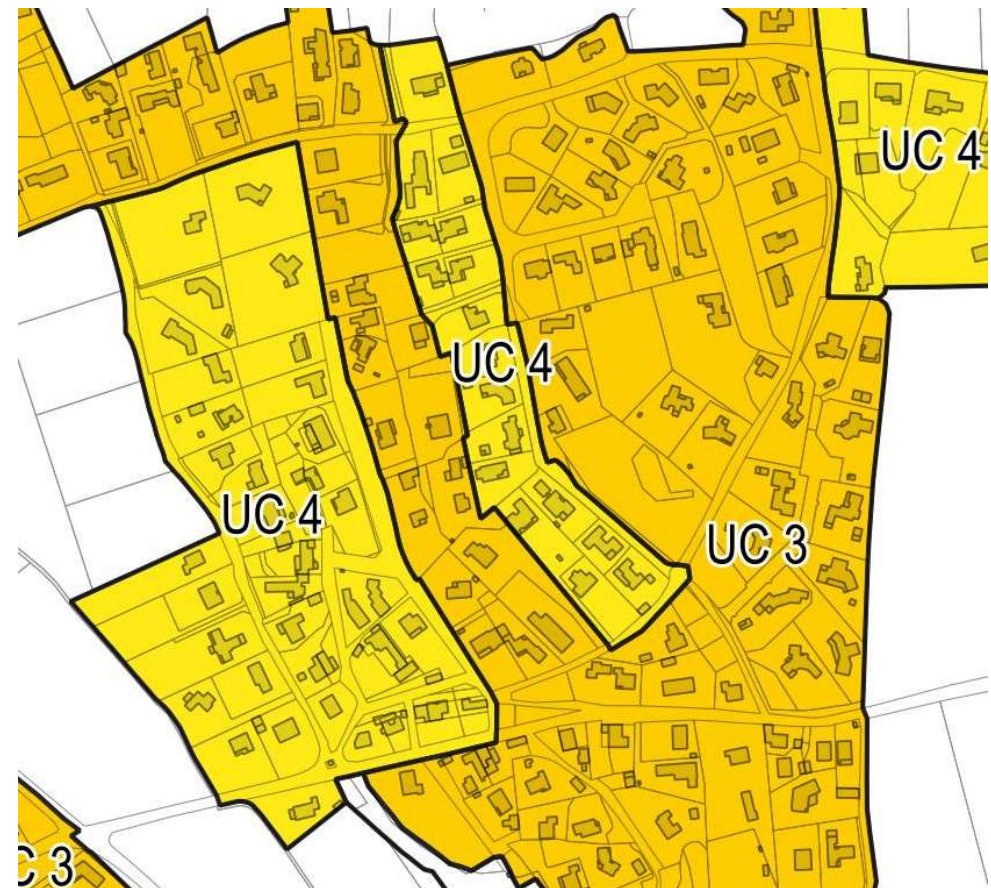
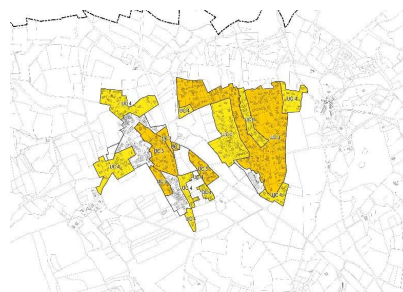
SECTEURS URBANISÉS - ZONE UA :

- › **Centralité** de bourg et tissu de faubourgs en extension du village historique
- › **Bâti dense** et continu, caractère patrimonial
- › **Mixité urbaine** dominée par l'habitat



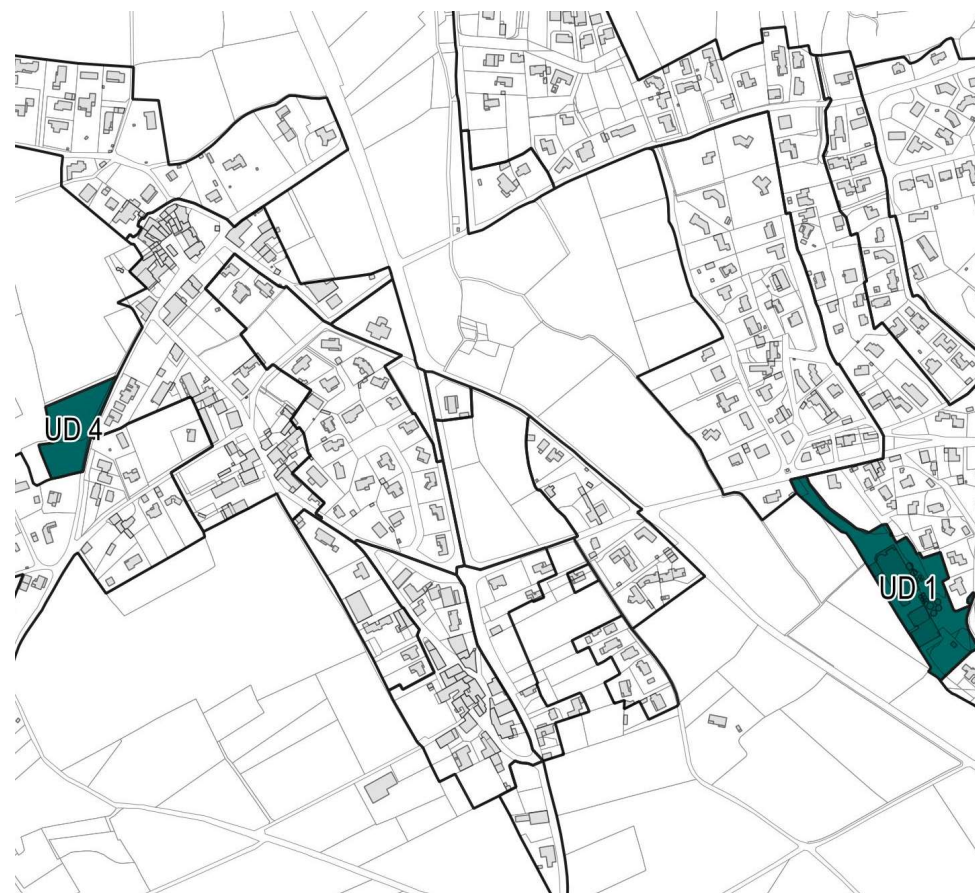
SECTEURS URBANISÉS - ZONE UC3/UC4 :

- › Tissu urbain mixtes à vocation principale résidentielle, à **dominante d'habitat individuel**
- › Morphologie urbaine :
 - › UC3 : structurée,
 - › UC4 : discontinue et hétérogène.



SECTEURS URBANISÉS - ZONE UD :

- › UD1 : Zone aux vocations spécifiques : **polarités économiques rayonnantes** à dominantes d'activités - bureaux, activités productives, etc.
- › UD4 : Zone aux **vocations spécifiques équipements publics** : équipements publics ou d'intérêt collectif

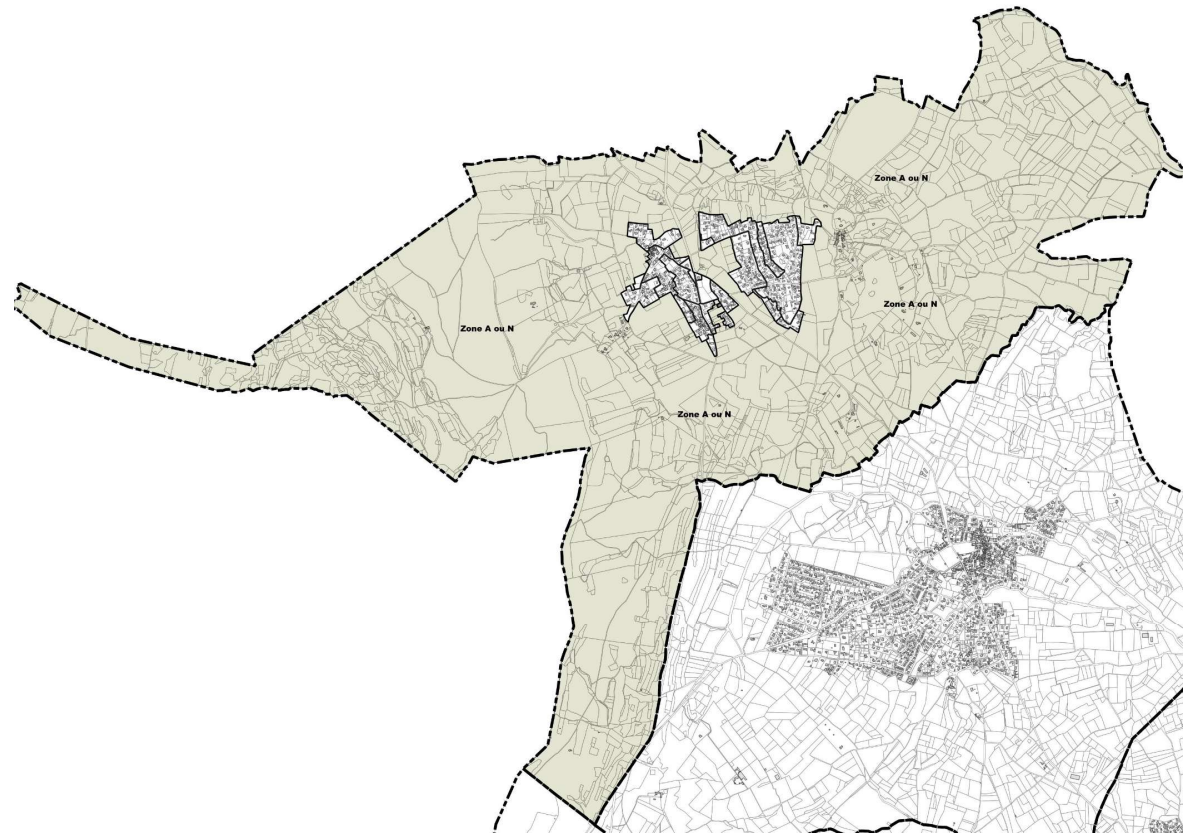


SECTEURS NATURELS ET AGRICOLES – ZONES A ET N :

**CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX DES
ZONES** : zonage et règlement en cours de
définition

**PRINCIPE GÉNÉRAL DU CODE DE
L'URBANISME** : préservation de ces espaces
avec une constructibilité adaptée aux enjeux :

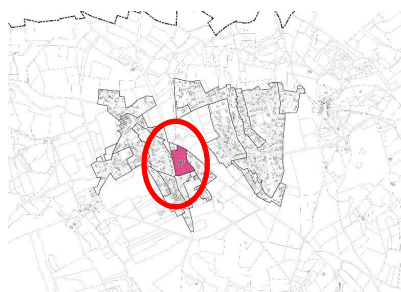
- › Conforter l'agriculture,
- › Préserver la biodiversité (trame verte et bleue),
- › Valoriser les paysages,
- › Préserver les ressources naturelles,
- › Prévenir les risques naturels.



Zone AU – Secteur du Parc sportif

Superficie : 1,7 ha

Destination : mixte - logements et équipements publics

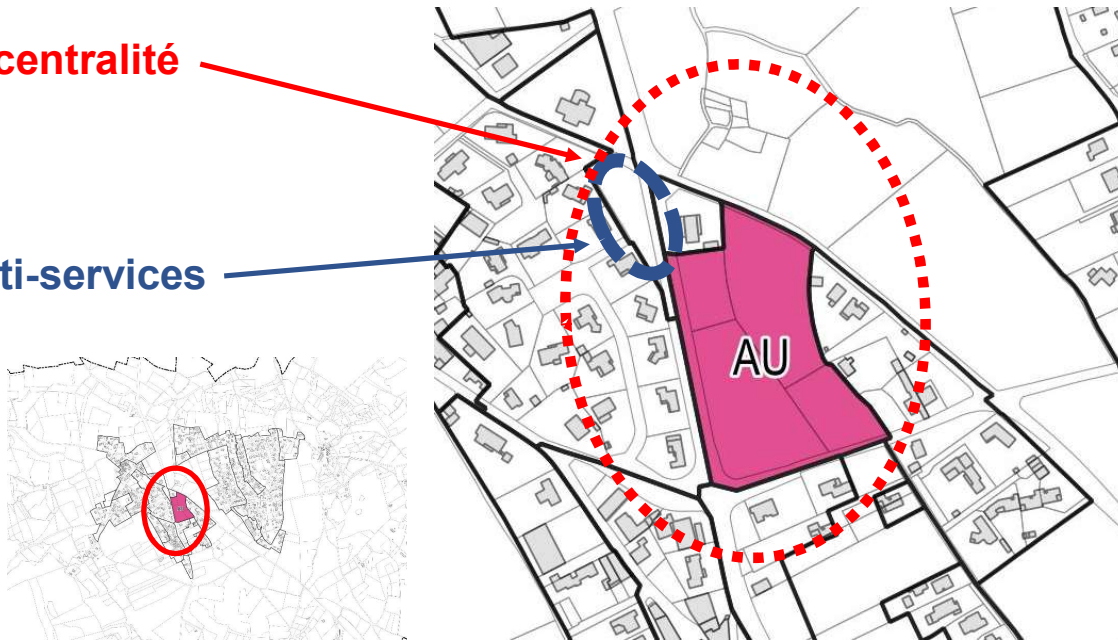


Le secteur du Parc sportif

Destination : mixte - logements
et équipements publics

Nouvelle centralité

Pôle multi-services



Esquisse du pôle multiservices



Plan de requalification de la route métropolitaine (tranche 1)



**PLUI
CLIMAT**

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal - Climat



Temps d'échange



S'INFORMER



Site de Montpellier Méditerranée Métropole :

www.montpellier3m.fr/plui



Siège de Montpellier Méditerranée Métropole

50 place Zeus
MONTPELLIER



Dans les 31 mairies de la Métropole

DONNER SON AVIS



En ligne, sur le site de la Métropole de Montpellier, par l'intermédiaire du formulaire dédié : www.montpellier3m.fr/plui ou participer.montpellier.fr



Dans les registres dédiés, au siège de Montpellier Méditerranée Métropole et dans les 31 mairies du territoire métropolitain



Par email, elaborationplui@montpellier3m.fr



Par courrier,
M. Le Président
Montpellier Méditerranée Métropole
50 place Zeus – CS 39556
34961 MONTPELLIER cedex 2



Mot de clôture



Joël RAYMOND et les élus municipaux

S'INFORMER



Site de Montpellier Méditerranée Métropole :

www.montpellier3m.fr/plui



Siège de Montpellier Méditerranée Métropole

50 place Zeus
MONTPELLIER



Dans les 31 mairies de la Métropole

DONNER SON AVIS



En ligne, sur le site de la Métropole de Montpellier, par l'intermédiaire du formulaire dédié : www.montpellier3m.fr/plui ou participer.montpellier.fr



Dans les registres dédiés, au siège de Montpellier Méditerranée Métropole et dans les 31 mairies du territoire métropolitain



Par email, elaborationplui@montpellier3m.fr



Par courrier,
M. Le Président
Montpellier Méditerranée Métropole
50 place Zeus – CS 39556
34961 MONTPELLIER cedex 2